



## Geoxia en liquidation judiciaire : que faire de notre acompte?

-----  
Par RM91

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai reçu un mail hier me notifiant qu'après plusieurs mois d'attente, la société Geoxia - responsable du groupe Phénix - avait définitivement été placée en liquidation judiciaire et qu'aucun repreneur n'avait été désigné.

Nous avons signé en Septembre 2021 un contrat d'aménagement de combles avec Phenix évolution. Les travaux devaient débiter le 11 juillet prochain.

Nous avons versé un acompte de 30%?, soit 17 148,40?.

Notre charpente avait été commandée mais non livrée.

Nous avons échangé par mail avec le responsable des créances Geoxia qui nous a invité à remplir un formulaire de réclamation avant d'affirmer la chose suivante :

"Je vous précise dès à présent que les chances de recouvrement sont quasi inexistantes notamment en regard du coût social de la fermeture en l'absence de repreneur imposant le congédiement de l'ensemble du personnel."

Je me retrouve pour la première fois dans ce genre de configuration et mon compagnon et moi sommes perdus et il faut le dire, plutôt angoissé par cette nouvelle.

Cela veut-il dire que nous ne retrouverons jamais ces 17 000? ? Quelles seraient les démarches (judiciaires?) à entreprendre afin de récupérer la somme déboursée ?

Comme je l'ai dit, ce cas de figure nous est inconnu et nous aurions bien besoin d'aide. Merci d'avance pour votre soutien. Bonne journée à tous.

Cordialement,

Mélanie

-----  
Par isernon

bonjour,

ce qui vous arrive, arrive chaque qu'une entreprise est en liquidation judiciaire.

dans cette situation, il existe les créanciers privilégiés comme les salariés, le trésor public....

dans votre situation, vous êtes un créancier chirographaire ne disposant d'aucune garantie particulière pour le recouvrement de son dû.

salutations

-----  
Par RM91

Merci pour votre réponse.

Cela veut donc dire qu'il n'y a aucune assurance protégeant les particuliers qui avancent de l'argent à une entreprise qui finit pas être mise en liquidation judiciaire ? D'autres personnes ont fait un acompte de 50 000?, ils doivent donc juste accepter de ne jamais retrouver cet argent et passer à autre chose ? Cela me paraît ahurissant.

-----  
Par isernon

si assurance, il y avait, elle serait à prendre par les acquéreurs, comme dans le cas d'un emprunt.

il ne faut pas oublier les 1100 salariés qui perdent leur travail.

-----  
Par osram

Bonjour,

Je vous ai répondu sur l'autre forum, autre pseudo.

Vous en pouvez rien, sauf à prouver des fautes de gestion des dirigeants..mais...

-----  
Par RM91

Je comprends, mais l'entreprise a pu continuer à passer moult contrats avec des particuliers alors que la situation était déjà critique et que ces derniers n'en savaient rien, et cela pour que la société puisse se renflouer un maximum avant d'être liquidé.

C'est bien dommage pour les salariés effectivement, mais ces derniers vont en priorité être remboursés et seront pris en charge par l'état, les dizaines de milliers d'euros que des gens ont mis des années à économiser, eux, se retrouvent perdus pour toujours et sans aucune contrepartie. C'est peut-être la logique du droit des entreprises, mais cela est tout de même révoltant.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Vous pourriez vérifier dans votre contrat si une garantie d'achèvement ou de remboursement est apportée par un organisme financier comme c'est obligatoire pour les contrats de construction d'une maison individuelle. Toutefois le garant de Geoxia, Imhotep, filiale du groupe, a été placé sous administration judiciaire ce qui n'annonce rien de bon.

J'ai lu dans un quotidien que le ministère de l'économie envisage d'aider à la poursuite de l'activité de deux des trois usines Geoxia afin de permettre aux propriétaires de voir leur maison achevée. A suivre.